



DGS	BURES SUR YVETTE	6°
1 <sup>or</sup>	COURRIER ARRIVÉ LE	7°
2 <sup>a</sup>		8°
3 <sup>a</sup>	18 OCT 2017	Stagné
4 <sup>a</sup>		CAB
ORIGINAL	Uba	SGE SF
SCO	ST ENV PER SOC	RE MP
CUL	SPO JEU COM PM	AU MFE CTM

Direction régionale des affaires culturelles  
d'île de France  
Unité Départementale de l'architecture  
et du patrimoine de l'Essonne

Affaire suivie par : Alain Luciani  
alain.luciani@culture.gouv.fr

L'architecte des bâtiments de France

à

Monsieur le Maire de Bures-sur-Yvette  
Hôtel de Ville  
45 rue Charles de Gaulle  
91440 Bures-sur-Yvette

Evry, le 12 octobre 2017

Objet : Avis sur le Plan Local d'Urbanisme arrêté

Monsieur le Maire

Vous avez sollicité mon avis sur votre Plan Local d'Urbanisme arrêté par le conseil municipal le 25 septembre 2017. Après avoir étudié très attentivement les pièces du dossier, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après mes observations :

- Zone UN : Dans le règlement, il est précisé que "la zone UN correspond aux terrains de l'Université. L'objectif est de développer un quartier mixte entre l'université, des logements, des activités, etc. Ce secteur est concerné par le CDT Paris-Saclay territoire sud. Il identifie spécifiquement l'Université comme site d'accueil potentiel de logements familiaux."

Je constate que la zone UN empiète largement sur le site classé du domaine de Launay. Ce site classé, atypique, est régi par un arrêté de protection de 1959 permettant à l'Université, et seulement à elle, de réaliser des constructions d'une hauteur maximale de 15m (hauteur des arbres existants) mais uniquement dans les zones constructibles définies dans l'arrêté.

L'arrêté de protection est contradictoire avec les objectifs attendu par le PLU. Il me semble préférable de bien distinguer dans la zone UN la partie en site classé afin de permettre de conserver les caractéristiques d'un campus dans la forêt qui est à l'origine de la mesure de protection de ce site.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

L'architecte des Bâtiments de France

Cathy Emma

Copie : Direction Départementale des Territoires de l'Essonne